

FORUM CITOYEN / jeudi 14 avril 2011

Le bruit dans le quartier du faubourg Saint-Laurent. Une nuisance évitable ?

Organisé par la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL), ce forum sur le bruit dans le quartier du Faubourg Saint-Laurent a permis à une soixantaine de participants, principalement des résidents, d'échanger sur les enjeux liés à cette question et de proposer des pistes de solution satisfaisantes pour tous si possibles. Cette soirée animée par Ariane Émond, s'est déroulée dans un esprit convivial et d'ouverture.

Quatre panélistes issus du milieu et aux expériences diversifiées, sont venus partager leurs préoccupations et leurs pistes de solution en faisant preuve d'ouverture et de sensibilité envers les intérêts des autres.

Un expert de la santé publique M. Stéphane Perron, nous a expliqué les impacts du bruit sur la santé tandis que l'expert de l'arrondissement Ville-Marie, M. Marc Labelle nous a informés des travaux faits par l'arrondissement en terme de bruit.

Principaux irritants liés au bruit dans faubourg Saint-Laurent

Pour **Madame Danielle Juteau**, directrice générale de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, la particularité des HJM est sa situation géographique au cœur du quartier des spectacles. Les résidents des HJM sont généralement très tolérants face au bruit urbain. Madame Juteau a identifié certains irritants majeurs pour les 1700 résidents des HJM :

- La rue Boisbriand se situe à l'arrière de la rue Ste-Catherine et borde le côté sud des habitations Jeanne-Mance. On y retrouve, entre autres, deux salles de spectacle/Bar : le Métropolis et les Foufounes électriques. Ces deux endroits sont très fréquentés et bruyants. Les quais de déchargements et de chargements se trouvent dans la cour des HJM. Donc, tout au long de l'année, jour et nuit, y circulent de gros camions remorques dont les chauffeurs en attente, laissent les moteurs allumés pour chauffer ou climatiser les cabines de leurs camions de livraison.
- Les sirènes des camions de la caserne de pompiers, située en face des habitations, au nord de la rue Ontario à proximité 2h00 ou 3h00 du matin.
- Les sorties des bars avec les joyeux lurons qui traversent le parc public à proximité des HJM.

Monsieur Jean-Luc Ledeuil réside dans le quartier. Pour lui, le bruit est le parent pauvre des politiques publiques. Toutefois, les nuisances de ce fléau figurent en tête pour les résidents du quartier.

Les principales causes sont :

- Les travaux de construction
- La sortie des bars et discothèques entre 3h00 et 4h00 du matin (comportements délinquants : cris, bris de fenêtres de voiture etc.)

- La circulation la nuit (sortie des concerts, stationnement dans les rues avoisinantes moteurs allumés en attendant de dégriser)
- Les concerts dans le Vieux Montréal l'été

Le quartier semble être un carrefour où s'agglutinent différentes sources de bruit.

Monsieur Pierre Fortin, Directeur général du Partenariat du Quartier des Spectacles (QDS) ce dernier reconnaît que dans le contexte d'une cohabitation avec les résidents le QDS peut-être générateur de nuisances et de bruit. Toutefois, à sa création, le QDS s'est donné une vision du quartier : Vivre, créer et se divertir. Il y a donc là, une reconnaissance de la nécessité de garder une population résidente au Centre-Ville. Cependant sa mission de faire rayonner, de faire vibrer et de retenir la culture au centre-ville en cohabitation avec sa population n'est pas simple. Le partenariat du quartier des spectacles est proactif puisque des solutions sont mises à l'essai et retirées selon le cas. Exemple : Elixir

À travers ses effets bénéfiques : l'animation du centre-ville et de l'espace public permet de diminuer la criminalité, et procure des opportunités pour embellir le quartier.

Lors de la création de la Coop Symphonique sur la rue Amherst, **Madame Alexandra Dubé** coordonnatrice de l'organisme a eu des plaintes de citoyen. Le problème venant d'une faiblesse des fenêtres. Les membres de la COOP ont donc décidé de doubler les fenêtres pour trouver une solution. Par contre pour sa salle de spectacle le Divan Orange sur St-Laurent, l'insonorisation est plus complexe et engendre des coûts et du temps supplémentaires. La charge financière est importante pour une petite organisation. Des initiatives ont été prises par le biais de communication avec les voisins pour définir exactement la source du problème et y remédier ou l'atténuer dans la mesure du possible. Toutefois, cela n'est pas toujours évident d'insonoriser les petites salles de spectacle car les budgets sont restreints.

Impact du bruit sur la santé

(voir en annexe : Présentation **M. Perron**, Médecin spécialiste, Direction de la santé publique)

Les effets néfastes :

Hypertension, infarctus, utilisation de médicaments psychotropes, troubles du sommeil

Démarches de l'arrondissement Ville-Marie concernant le bruit

Monsieur Marc Labelle directeur par intérim du service de développement urbain

2008 : Modification du règlement sur les amendes occasionnées par le bruit et les nuisances : augmentation substantielle. Les amendes ont triplé pour les individus et les commerçants.

2008 : Adoption d'un règlement sur les nuisances occasionnées par les travaux de construction

2008 : Embauche d'un technicien en bruit pour l'arrondissement engendrant une formation reconnue par le ministère de l'éducation et l'achat d'équipement tel un sonomètre

Approche coercitive pour une intervention rapide. Intervention en 24h après une plainte.

Approche au niveau des promoteurs d'événements : Quartier des Spectacles, Juste pour rire, Société du Parc Jean Drapeau. Interventions ciblées intelligentes.

Rencontre avec le service de police du territoire de Ville-Marie soit les 3 PDQ (20, 21, 22) et sensibilisation avec les policiers sur le bruit.

9% des plaintes à l'arrondissement concerne le bruit, ce qui est relativement minime comparativement à l'ensemble des plaintes.

2010 : Embauche d'un 2^e technicien en bruit suite aux rues piétonnières (Ste Catherine, St-Paul).

Le Centre Ville de Montréal est unique en Amérique du Nord, car la société a fait le choix de promouvoir la mixité d'un Centre ville habité et animé.

Actuellement la réglementation permet un contrôle, toutefois avant d'arriver à la réglementation il faut faire appel à l'intelligence des promoteurs qui sont eux aussi des citoyens. L'arrondissement collabore avec le CHUM pour la construction, et maintient des contacts avec les dirigeants des grands événements.

Cette année, la démarche de sensibilisation au bruit se fera auprès des commerçants.

Une cartographie de territoire en nombre d'interventions autour du bruit a été réalisée. Cette carte ne démontre rien d'alarmant.

Interventions du public

Résident de la rue De Bullion côte montant vers Sherbrooke : l'amplification des sons dus à la construction des appartements en U donne un effet d'amphithéâtre naturel. Le pire irritant : pendant la saison des festivals, on remarque une forte augmentation des décibels d'année en année et pire encore depuis la nouvelle place des festivals. Les spectacles se terminent à minuit même en semaine au lieu de 11h00.

Résidente de la rue Timothée au bas de Sherbrooke : depuis l'an passé elle entend le son de la place des festivals. Autre source de bruit : le moteur des climatiseurs des édifices de la rue Sherbrooke.

Résidente de la rue St-Élisabeth : elle remarque un manque de respect et un manque de renforcement des règles déjà établies. Non respect du bruit en 11h00 le soir et 7h00 le matin.

Une solution pour les bars : effectuer un contrôle des foules à la sortie du bar en rappelant que le quartier est habité et de baisser le ton.

Résidente des HJM : le bruit rend agressif par manque de sommeil du au vrombissement des machines qui nettoient les rues.

Autre résidente des HJM : le bruit généré par le camion à balai est infernal. Elle signale également l'hélicoptère qui tourne en rond pendant des demi-heures de temps lors de manifestations.

Membre de l'association des résidentes et résidents des faubourgs : Madame n'habite pas le quartier mais habite à côté de la rue Ste Catherine près des bars gais. Bruit irritant : Les camions à ordures la nuit mais depuis il y a une réglementation interdisant le ramassage d'ordure entre 23h00 et 7h00 du matin.

Proche des événements et des bars il y a beaucoup de livraison de bières entre 2h00 et 4h00 du matin toutefois après entente auprès de Labatt, les livraisons s'effectuent pas avant 8h30 le matin dorénavant. Une solution serait de prévoir des panneaux signalant qu'on se trouve en zone résidentielle.

Pistes de solutions

- **Développer des projets de recherche et une vigie continue sur le bruit**
- **Doter l'arrondissement et les commerces de divertissement d'acousticiens et de techniciens en bruit avec sonomètres calibrés**
- **Développer des mesures d'aménagement physiques telles que :**
 - Isoler les moteurs des climatiseurs
 - Ajouter des panneaux indicateurs de zones résidentielles
 - Ouvrir le métro 24 h
- **Mettre en place des normes de construction et développer des programmes de soutien financier et de subventions :**
 - Double vitrage des fenêtres (rénovation pour les bâtiments existants et nouvelles normes de construction pour les nouvelles constructions)
 - Développer une norme spécifique pour les bars (double vitrage, doubles portes, mesures de bruit à l'extérieur ...)
 - Mettre en place un service d'acousticiens pour les petites entités corporatives
 - Favoriser le développement d'une couverture végétale
- **Adopter des nouveaux règlements pour :**
 - Utilisation des sirènes la nuit
 - Klaxons avertisseurs de fermeture des portes des véhicules automobiles
 - Interdire entre 11h et 7h le matin les camions d'ordure
- **Modifier certaines pratiques :**
 - Changer les sirènes des pompiers et ambulanciers
 - Changer la rondelle de hockey extérieur en caoutchouc

- **S'assurer de l'application des règlements sur :**
 - L'utilisation des parcs
 - Les heures d'ouvertures des chantiers
 - Continuer l'approche coercitive : amendes pour le bruit pour individus et commerçants (selon l'Arrondissement VM, elles ont triplé depuis 2008)

- **Modifier et innover dans les pratiques de planification et de gestion des grands événements :**
 - Limiter le niveau maximum acceptable au niveau du son
 - Éviter les prestations de type répétitives
 - Inciter les producteurs à développer la recherche visant à préserver qualité de vie des résidents tout en maintenant la qualité des spectacles.
 - Planifier la croissance des événements et prévoir des sites alternatifs selon les étapes de développement
 - Bâtir sur l'expérience, gérer les plaintes et leur suivi (mise en place de comités de bon voisinage, de responsable des relations avec la communauté ...)
 - Développer les mesures du son
 - Rencontrer les promoteurs d'événements, les sensibiliser, faire appel à leur intelligence
 - Sensibiliser les policiers sur le bruit en milieu urbain et la gestion des plaintes
 - Diriger les hauts parleurs autrement que vers les zones résidentielles
 - Verdifier les places des festivals
 - Réduire à 11h en semaine les fins de spectacles
 - Interdire ou réduire l'utilisation de la machine infernale de nettoyage des rues
 - Engager des jeunes ou des gens pour balayer
 - Sensibiliser les festivaliers par les artistes de scène (par exemple des mimes qui invitent les festivaliers ou les fêtards à baisser le volume à la fin des événements).

- **Sensibiliser les producteurs d'événements et propriétaires de bars à l'environnement résidentiel**
 - Éducation au bruit dans les bars : engager un service sensible de sécurité, encourager les animateurs et *dormans* à sensibiliser les clients des bars avant la sortie
 - Informer à l'avance les résidents du voisinage pour un événement spécial (ce que le CHUM a fait lors de tests de ses centrales thermiques).
 - Engager des clowns/mimes pour exprimer sans paroles des consignes de bruits (AFFICHEURS)
 - Que le PQS diffuse sa programmation aux riverains

- **Autres suggestions à l'arrondissement de Ville-Marie**
 - Diminuer la circulation automobile
 - Engager des équipes de médiation pour répondre aux crises en alternative à l'action policière

- Bien identifier les problèmes énoncés, connaître la source précise
- Cartographier le territoire en fonction des types de bruit
- Planifier le développement du territoire en incluant la dimension du bruit
Tenir compte que l'émission du bruit est aussi un déterminant de santé

- **Responsabilité citoyenne :**

- Formuler des plaintes au 911, au 311/
- Prendre contact directement avec les fournisseurs (Labatt et co.) bruyants pour proposer des plages horaires de dessertes plus respectueuses des périodes de sommeil des résidants
- Développer l'art de *focusser* sur son intérieur, de transformer le bruit environnant comme une partie de soi à maîtriser, transcender l'agression du bruit par la Omh...
- Au besoin, la nuit...porter des bouchons!

- **Action collective**

- Développer une campagne civique autour du bruit et des opérations concertées visant la baisse du bruit en ville
- Faire participer les acteurs clés et les citoyens au débat

Attention, à certains égards, le silence est parfois plus à craindre que le bruit...
Continuons de briser le silence sur le bruit!

ANNEXE : Présentation M. Perron, Médecin spécialiste, Direction de la santé publique

Retombées du forum et suivi du dossier sur le bruit

André Lavallée, directeur de cabinet du Maire de l'arrondissement Ville-Marie nous a informés qu'il a retenu lors du Forum, entre autres, deux préoccupations très précises soulevées par certaines participantes résidentes des Habitations Jeanne-Mance.

Après vérifications, monsieur Lavallée nous a informés que le balai mécanique passera désormais à 10h00 le matin sur la rue De Boisbriand pour éviter que les citoyens soient dérangés dans leur sommeil.

En ce qui concerne l'utilisation des sirènes lors de la sortie des camions de pompiers de la caserne de la rue Ontario, celle-ci est actuellement fermée pour rénovation. L'arrondissement communiquera donc directement avec le service des Incendies pour voir s'il est possible de procéder autrement à l'avenir.

L'arrondissement de Ville-Marie a également annoncé l'acquisition de deux sonomètres ainsi que l'embauche d'un deuxième technicien chargé des analyses sonores.

L'arrondissement a annoncé une réglementation plus sévère sur le bruit. Toutefois, le Grand Prix de formule 1, la course de NASCAR et les feux d'artifice de la Ronde vont échapper à la réglementation en raison de leur caractère «exceptionnel » et des retombées économiques qu'ils engendrent. La Ville va tolérer que le niveau sonore de ces événements dépasse les nouveaux seuils fixés depuis l'automne dernier.

Pour les autres sources de bruit, qu'il s'agisse du festival Osheaga et du Piknic Électronik au Parc Jean-Drapeau, ou encore des terrasses sur les rues piétonnes du Centre-Ville, les autorités municipales exerceront des contrôles plus serrés afin d'assurer la tranquillité des résidents. Par exemple, dans le cas d'un concert extérieur, le niveau sonore ne devra pas dépasser 80 décibels à 35 mètres de la scène.

Parc Jean-Drapeau

En 2011, pour la première fois, les événements musicaux qui se déroulent au parc Jean-Drapeau seront désormais soumis aux mêmes exigences que le reste de l'arrondissement Ville-Marie.

Leurs organisateurs des spectacles ont dû obtenir des ordonnances municipales qui fixent des seuils de bruit très précis à ne pas dépasser.